NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

Distr.
GENERALE

T/PET.5/1419
17 avril 1959

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU PERSONNEL AFRICAIN DE LA SOCIETE "R.W. KING" AU CAMEROUN CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

YAOUNDE, le 18 février 1959

Le Personnel Africain de la
Société R.W. KING au Cameroun
S/C. de Mr. le Docteur Ernest BEBEY-EYIDI
En Mission à l'O.N.U.-
NEW-YORK

A Monsieur le Président Général
de l'Assemblée Générale des
NATIONS-UNIES.

Monsieur le Président,

Nous avons le regret de vous informer qu'au Cameroun, plusieurs Maisons et Sociétés commerciales se sont associées à l'Administration Française et Camerounaise pour nuire et saboter les Camerounais.

La Société R.W. KING, par exemple, néglige les Conventions Collectives du Travail au Cameroun. Elle ne paie bien que le Personnel européen de ses services. Un Camerounais qui a fait de six à douze ans de service et avec plein rendement ne gagne mensuellement que 10 à 12.000 Fr. de salaire; car il est tantôt par année baissé de classe et tantôt revenu à sa classe ouvrière habituelle; suivant la volonté des Chefs de Service.

Cependant un Européen recruté sur place ou venu de la Métropole, qui ne fait que signer le travail déjà achevé par le Camerounais, gagne de 50.000 à 85.000 Fr. CFA. par mois. Notez bien que l'Européen ainsi bien payé est bien logé. Il a toutes les fournitures, l'éclairage, l'eau et d'autres aides supplémentaires gratuits pour mener rondement sa vie et celle de sa famille; il a ensuite un moyen fixe de transport pour lui et sa famille, fourni par la Société... Alors que le Camerounais qui peine tous les jours végette et languit sous les menaces du patronnat.

Tel est le cas de Mr. BIZARD Maurice, Magasinier à la KING-MOTORS qui fait ami intime de Mr. COUDRAT, Directeur de la même Section.

D'autre part, à la fin de chaque année, Mr. COUDRAT, Directeur cité ci-dessus n'augmente que le salaire des mouchards camerounais qui rôdent autour de lui nuit et jour et qui n'exécutent pas grand travail en dehors de ce que font les autres. Si un employé Camerounais peut se permettre de demander pourquoi son salaire n'a pas été augmenté, Mr. COUDRAT lui dira d'aller voir son Chef de Service; c'est-à-dire Mr. FROMONT du Garage, BUGAL, du Service Froid ou BIZARD du Magasin PIECES-DETACHEES.

L'employé Camerounais, une fois devant l'un de ces trois derniers cités plus haut reçoit la réponse suivante : "Pourquoi tu veux gagner beaucoup d'argent? ... tu n'es pas encore ancien dans cette Maison où tu travailles mal; quoique tu aies fait dix ans dans la Société! ... Quand tu auras 15 ans dans la Société, tu gagnera assez bien; mais si tu n'es pas d'accord, prend la porte; elle est largement ouverte; ensuite, j'ai plusieurs chômeurs qui viennent chaque jour demander à être engagés.

Si l'employé Camerounais peut oser se présenter au Sécrétariat Général-Direction du Personnel pour s'expliquer, il n'aura pas accès. S'il persiste, une lettre d'avertissement de renvoie lui sera immédiatement envoyée par Mr. TOTCHILKINE, le Secrétaire Général. Nos Délégués du Personnel ont été année par année et à maintes fois voir Mr. BERNARD, Directeur Général de la Société de la R.W. KING au Cameroun à ces sujets; mais rien n'a diminué ni changé de tacticte...

Appuyés à nos Syndicats des Travailleurs Tels que la C.G.K.T., la FORCE OUVRIERE (F.O.)... etc, Nous avons soumis plusieurs fois nos souffrances et doléances au Gouvernement Français et Camerounais au Cameroun. Pas de suite favorable, pas de pitié, car nous avons toujours rencontré des déboires. Les Députés de notre Assemblée Législative et les Ministres de notre actuel Gouvernement, influencés et souvent corrompus par les Directeurs de Grandes Firmes industrielles et commerciales implantées dans l'Etat du Cameroun, négligent à cet effet nos doléances et les passent toujours sous silence.

Tel est l'état de la situation vis-à-vis du Gouvernement et des employés du Cameroun, du Secteur privé en particulier. C'est pourquoi le peuple réclame la dissolution du dit Gouvernement et de son Assemblée.

/...

En 1958, nos deux camarades MAMA et AROUNA furent licenciés de leur service pour le fait qu'ils avaient accidenté une caisse de moteur pesant 250 kg. dont ils étaient obligés de décharger d'un camion. A remarquer que ce poids équivaut à celui de cinq 5 personnes pour qu'il n'y ait pas risque d'accident. Encore en cette année 1959, notre camarade TOMBI Oscar a reçu une lettre d'avertissement de licenciement avec motif "MANQUE D'OBEISSANCE", parce qu'il n'a pas pu charger seul deux caisses de velos-solex de 220 Kg., chacune sur le PICK-UP du service immatriculé No.-0060 C4.

Par ces faits, vous remarquerez vous aussi que les Français, sinon du secteur public, du moins du secteur privé pratiquent encore des Travaux Forcés au Cameroun. Cette façon d'etteindre les Camerounais comme une lampe, parcequ'on les versera à la fin du mois une modique somme de 9, 10 à 12.000 Fr., est un système diabolique et inhumain; un scandale que nous reprochaons à haute voix et à l'unanimité.

Mr. le Président, nous soumettons ces faits devant votre haute bienveillance et devant la haute instance internationale que vous présidez.

Nous demandons instamment, nous, employés de la R.W. KING et au nom de tous les travailleurs du Cameroun, soumis dans les mêmes conditions, la DISSOLUTION DE L'ASSEMBLEE ACTUELLE et de son GOUVERNEMENT que préside Mr. AMDOU Ahidjo, pour que prennent place les véritables valeurs du pays, capables de gérer correctement toutes les affaires du pays et de mener le Cameroun vers ses ambitions ultimes qui sont : la REUNIFICATION DU CAMEROUN et son INDEPENDANCE.

Espérant que vous lirez avec intérêt cette pétition qui en même temps notre point de vue, Veuillez agréer Mr. le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé : Le Personnel Africain de la
Société R.W. KING au Cameroun.

(signé : dix signatures illisibles)